



Interdiction des visites dans une résidence étudiante ?

Par **loic13013**, le **04/02/2013** à **20:55**

Bonjour,
Actuellement locataire d'un logement étudiant, l'organisme de location vient tout simplement d'interdire l'accès à la résidence à tout visiteur. Impossible donc de recevoir quelqu'un, même pour quelques instants.
Je trouve cette décision un peu autoritaire: surtout avec les 150 euros de charges + 70 euros de prestations étudiantes +70 euros de parking, sans compter le loyer...
Mes questions:
L'organisme a-t-il le droit d'imposer une mesure comme celle-là ?
Existe-t-il un article de loi à ce sujet ?
Merci beaucoup pour votre réponse,
Loïc